

Investir dans les PME, c'est investir dans le Québec

*Mémoire déposé dans le cadre des consultations
prébudgétaires 2024-2025 du ministère des Finances du Québec*

FCEI

En affaires
pour vos affaires^{inc.}



Janvier 2024

Introduction

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) est le plus grand regroupement de petites et moyennes entreprises (PME), comptant 97 000 membres au pays, dont 21 000 au Québec. Elle représente des entrepreneurs œuvrant dans toutes les régions du Québec et souhaite, par ce mémoire, faire entendre leur voix. Les PME font battre le cœur de l'économie du Québec et de toutes ses régions administratives.

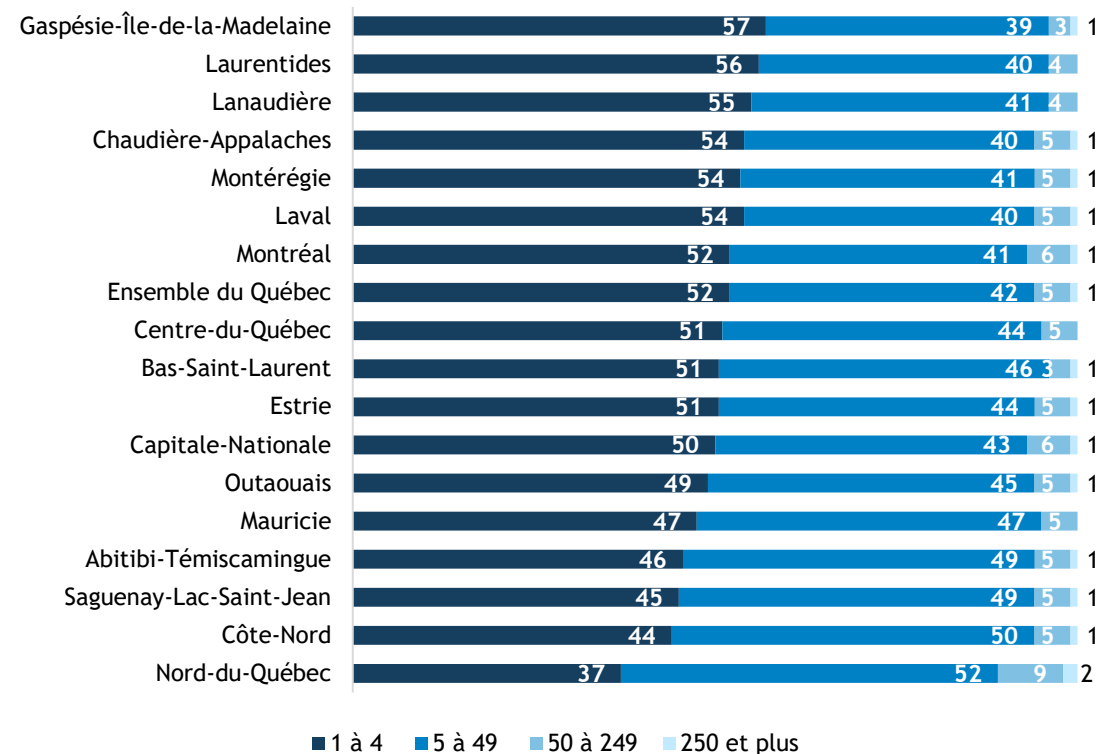
Plus de 2,25 millions de Québécois travaillent dans des PME, ce qui représente plus de 85 % des salariés du secteur privé. Soulignons également que 70 % des entreprises au Québec ont moins de 10 employés, tandis que plus de 50 % ont moins de cinq employés. Les PME sont indispensables à notre économie et représentent une richesse pour la province.

Dans le présent mémoire, la FCEI décrit la situation des PME québécoises, explique les principaux enjeux auxquelles elles font face et dresse la liste des mesures budgétaires que le gouvernement du Québec peut mettre en place pour propulser nos PME vers de nouveaux sommets.

1. Statistique Canada, Enquête sur la population active ; et calculs d'ISDE, 2021. Note : Le calcul des salariés du secteur privé n'inclut pas les travailleurs autonomes. Consultation en ligne : https://ised-isde.canada.ca/site/recherche-statistique-pme/sites/default/files/attachments/2022/KSBS_2021_FR.pdf

Figure 1

Les petites entreprises : moteur de toutes les régions



Source : ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, Portrait économique des régions du Québec, 2023. Consultation en ligne : <https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/etudes-et-analyses/analyses-interregionales/portrait-economique-des-regions-du-quebec>

Des PME plus que fragiles et une urgence d'agir

Les PME font face à une multitude de défis, tous survenant simultanément, et ce, dans un contexte où de nombreuses entreprises portent le fardeau d'une dette issue de la pandémie. Les résultats du Baromètre des affaires^{MD} de la FCEI de novembre révèlent que le Québec est la province où la confiance des PME est la plus faible au pays².

De plus, la compilation annuelle des données du Baromètre des affaires montre que 2023 a été la pire année en 15 ans pour le niveau de confiance des PME, à l'exception de l'année de la pandémie. Les pressions des pénuries de main-d'œuvre, la diminution de la demande intérieure et l'augmentation des coûts font en sorte que les PME ont diminué leurs investissements privés³.

Le ministère des Finances du Québec reprenait notre indicateur du Baromètre en page E.14 de son budget 2020-2021 pour soutenir que le niveau de confiance des PME québécoises était parmi les plus élevés du pays. Nous l'invitons à consulter notre publication à tout moment et pas seulement lorsque les données lui sont avantageuses.

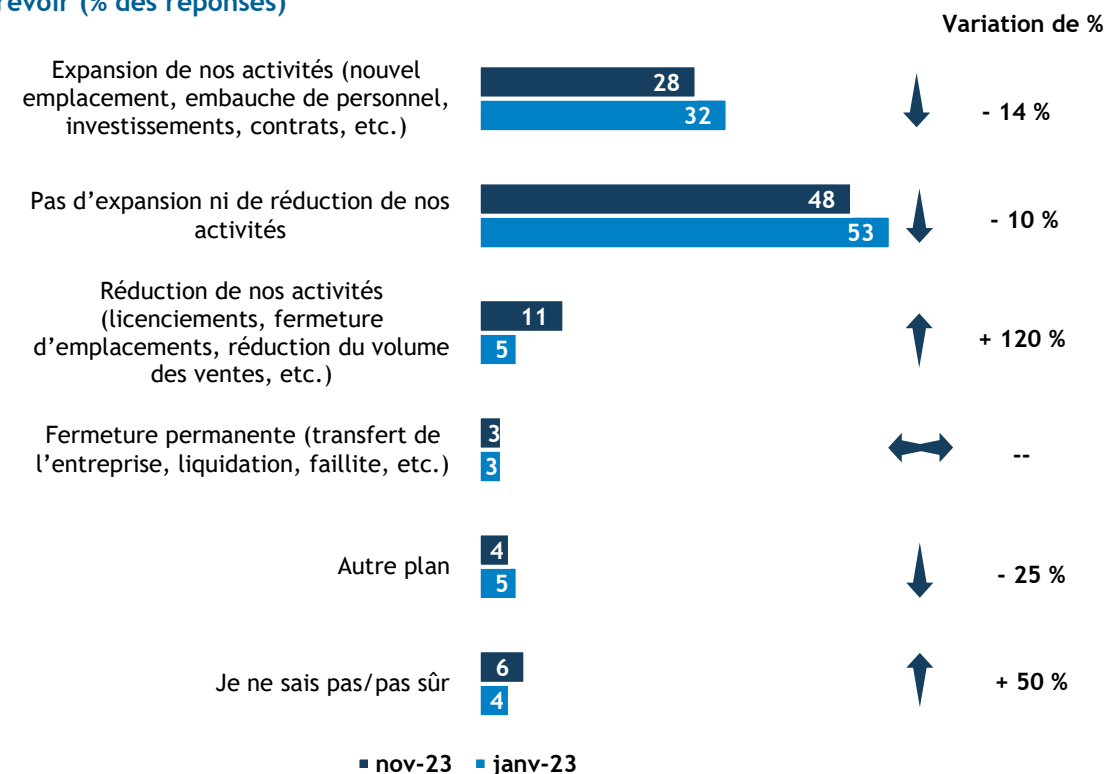
Finalement, les résultats du sondage prébudgétaire de la FCEI mené en novembre viennent corroborer cette situation préoccupante. Près d'un tiers seulement des PME envisagent de prendre de l'expansion, ce qui représente une diminution de 14 % par rapport à janvier. La situation devient encore plus alarmante lorsque l'on constate une augmentation de 120 % dans la proportion de PME anticipant une réduction de leurs activités entre janvier et novembre, passant de seulement 5 % à 11 % en l'espace de 10 mois.

2. FCEI, Baromètre des affaires^{MD}, novembre 2023, Consultation en ligne : <https://www.cfib-fcei.ca/fr/medias/baisse-des-ventes-pour-pres-de-50-des-pme-le-niveau-de-confiance-des-entrepreneurs-continue-de-degringoler-en-novembre#:~:text=Montr%C3%A9%2C%20le%2030%20novembre%202023,un%20maigre%2045%2C%20points>.

3. FCEI, Bilan et perspectives, janvier 2024, 12 p. Consultation en ligne : <https://www.cfib-fcei.ca/fr/rapports-de-recherche/barometre-des-affaires-retrospective-2023>

Figure 2

Plan d'affaires pour l'année à venir : une réduction des activités des PME du Québec à prévoir (% des réponses)



Source : FCEI, sondage Votre voix - novembre 2023, du 2 au 20 novembre 2023, résultats finaux, données Québec, n = 643. Question : « Quels sont vos plans d'affaires pour les 12 prochains mois? » (Sélectionner une seule réponse).

Les pénuries de main-d'œuvre représentent encore un frein majeur pour les PME québécoises

Les pénuries de main-d'œuvre constituent un grave problème pour les PME québécoises. Le taux de postes vacants baisse, mais reste historiquement plus élevé qu'ailleurs au Canada. De plus, ce taux est plus important pour les petites entreprises, ces dernières subissant des impacts plus lourds, du fait que dans l'ensemble la perte de leur productivité est plus marquée. La pression est telle que près de la moitié des PME évaluent que si le problème persiste ou s'aggrave, leur survie à court (6 %) et à moyen terme (40 %) est à risque.

Les pénuries de main-d'œuvre ont une incidence sur le nombre d'heures travaillées, celui-ci ayant augmenté tant pour les propriétaires (73 %) que pour les employés (54 %), en raison du manque de personnel. Les propriétaires de PME se voient en outre obligés de refuser des ventes et des contrats (48 %) ou de réduire leur offre de services (47 %), ce qui a pour eux de graves conséquences financières⁴.

La FCEI a évalué les impacts des pénuries de main-d'œuvre. D'abord, les propriétaires de PME au Canada qui disent faire des heures supplémentaires pour compenser le manque de personnel travaillent environ 59 heures en semaine. Au Québec, c'est 60 heures⁵. Quant aux revenus, les PME québécoises ont subi des pertes économiques de 19 G\$ en deux ans (11 G\$ en 2021 et 8 G\$ en 2022)⁶⁻⁷.

Du fait du vieillissement de la population, de nombreux travailleurs et dirigeants de PME songent à prendre leur retraite. En effet, les trois quarts (76 %) des PME prévoient passer le flambeau d'ici les 10 prochaines années. Le gouvernement doit faciliter les transferts d'entreprises et attirer la relève vers le repreneuriat.

4. FCEI, sondage *Votre voix* - Septembre 2022, du 8 au 26 septembre 2022, n = 2 804.

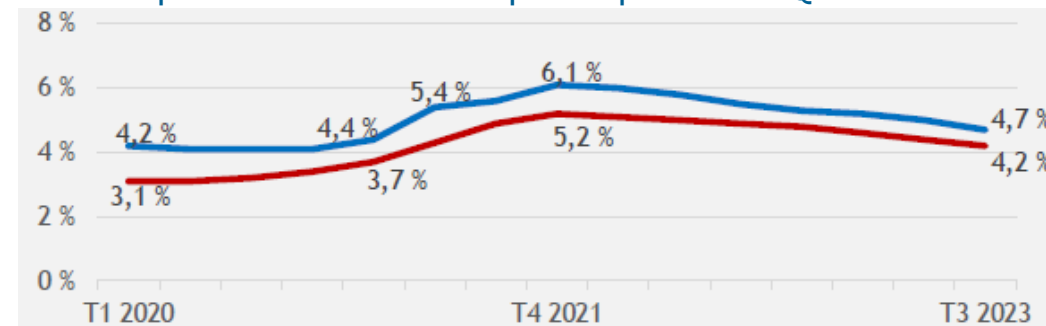
5. FCEI, *La semaine de 8 jours – L'impact des pénuries de main-d'œuvre*, 2023. 16 p. Consultation en ligne : <https://www.cfib-fcei.ca/hubfs/research/reports/2023/Semaine-de-8-jours-04-2023-FR.pdf>

6. FCEI, *Les PME canadiennes sont durement touchées : l'important impact financier des pénuries de main-d'œuvre*, 2023, 11 p. Consultation en ligne : <https://www.cfib-fcei.ca/hubfs/research/reports/2023/2023-11-pme-canadiennes-durement-touchees-penuries-main-oeuvre-fr.pdf>

7. FCEI, *Impact financier des pénuries de main-d'œuvre au Québec : estimation des pertes de revenus subies par les PME dans la dernière année*, 2022, 10 p. Consultation en ligne : <https://www.cfib-fcei.ca/hubfs/media-bloq/media-pdfs/Impact-financier-des-penuries-de-main-d-oeuvre-au-Quebec-2022-FR.pdf>

Figure 3

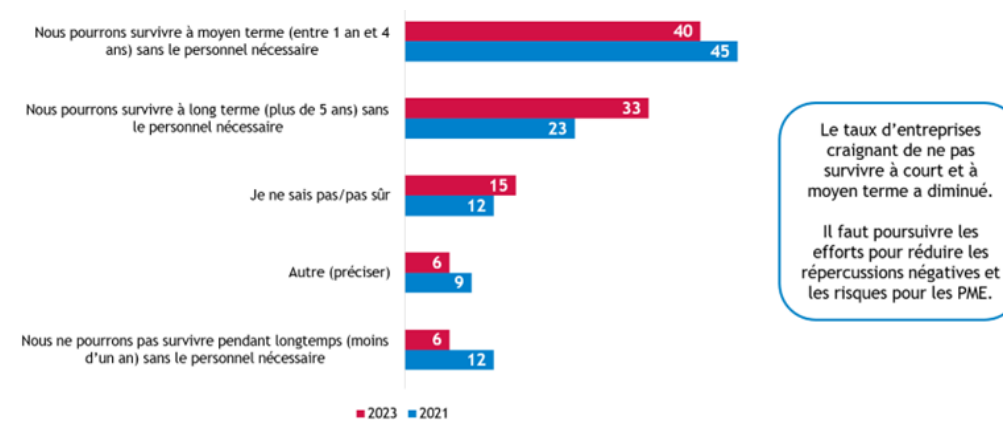
Le taux de postes vacants reste historiquement plus élevé au Québec



Source : FCEI, Sondage Les perspectives de votre entreprise, T1 2020 à T3 2023. Données désaisonnalisées.

Figure 4

Des milliers de PME à risque en raison des pénuries de main-d'œuvre



Source : FCEI, Sondage Omnibus du Québec, mai 2023, du 20 avril au 31 mai 2023, résultats finaux, n = 371. FCEI, Sondage *Votre voix* - Novembre 2021, du 4 au 23 novembre 2021, résultats finaux, données du Québec, n = 582. Question : « Si la pénurie de main-d'œuvre persiste ou s'aggrave au cours des prochaines années, combien de temps votre entreprise pourra-t-elle survivre? » (Sélectionnez une réponse).

Des coûts qui augmentent de partout

L'inflation frappe de plein fouet la population tout entière. Soulignons d'ailleurs que les propriétaires d'entreprise sont triplement affectés par la hausse des prix : d'abord à titre de consommateur, mais aussi comme commerçant en raison de l'augmentation des prix de leurs distributeurs et des coûts d'exploitation, et de la baisse de leurs ventes par suite de l'inévitable hausse des prix de leurs produits et services.

Il ne faut pas oublier que plus l'entreprise est petite, plus elle vit durement l'augmentation des coûts, notamment parce qu'elle ne peut pas bénéficier des mêmes économies d'échelle que ses concurrents, surtout en comparaison avec les grandes entreprises. En effet, selon notre récente étude, l'impact est également plus marqué quant au nombre d'heures travaillées par les chefs de PME, comptant de 0 à 4 employés et de 5 à 19 employés, dans une proportion de 64 % et de 60 % respectivement. Enfin, les entreprises de moins de 5 employés sont plus nombreuses que la moyenne à réduire leurs investissements (36 % en 2023 comparativement à 29 % en 2022)⁸.

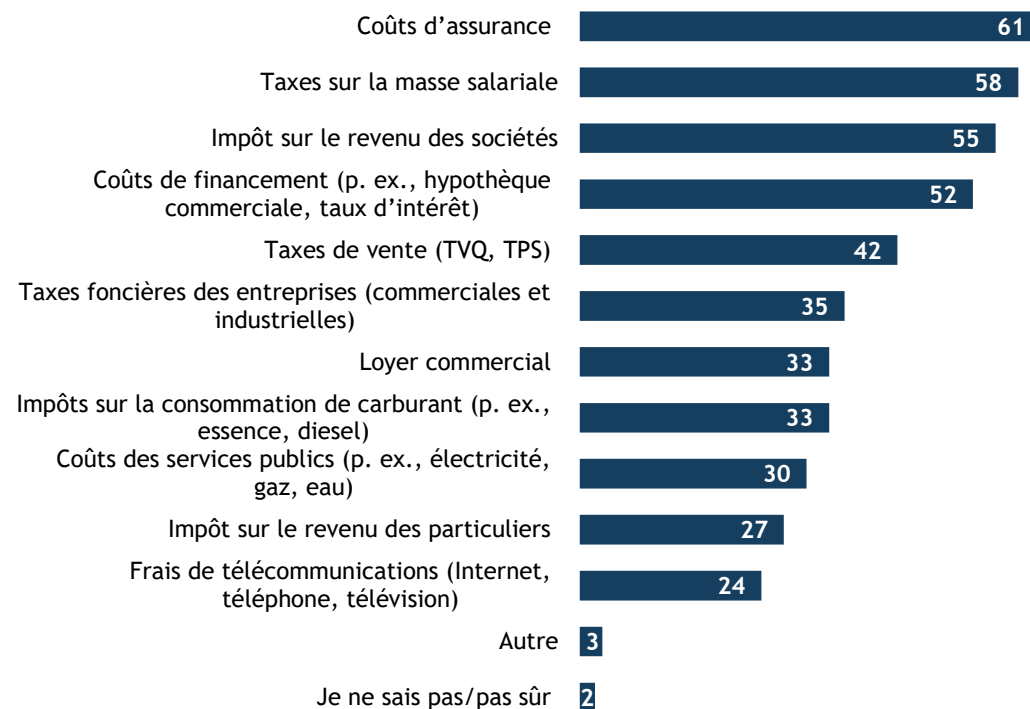
Les PME n'ont pas été protégées par les gouvernements, mais pire, elles ont subi une forte hausse des tarifs d'électricité, la plus importante des 25 dernières années, du salaire minimum, le plus élevé en une décennie, et des taxes municipales.

La figure 5 montre que les autres coûts, comme les coûts d'assurance, s'ajoutent à une charge fiscale déjà lourde. La situation est donc très difficile pour les PME.

8. FCEI, *Les PME québécoises et l'inflation - Entre adaptation et gestion des répercussions économiques*, février 2023. Consultation en ligne : <https://www.cfib-fcei.ca/hubfs/advocacy/pdf/FCEI-2023-Fev-etude-de-suivi-PME-quebecoises-inflation-FR.pdf>

Figure 5

Le coût d'assurance et les taxes sur la masse salariale : au sommet des coûts qui nuisent le plus au fonctionnement des PME (% des réponses)



Source : FCEI, sondage *Votre voix* - novembre 2023, du 2 au 20 novembre 2023, résultats finaux, données du Québec, n = 597. Question : « Parmi les taxes/impôts et frais suivants, lesquels nuisent le plus au fonctionnement de votre entreprise? » (Sélectionner toutes les réponses pertinentes)

Automatisation et PME : les motivations, les entraves et la nécessité d'un soutien fiscal

Selon une récente étude⁹, les trois premières motivations des PME pour investir en automatisation sont d'accroître la productivité (66 %), de gagner du temps pour que les employés se concentrent sur l'essentiel (56 %) et d'atténuer les pénuries de main-d'œuvre (45 %).

En ce qui concerne les entraves à l'automatisation, près de la moitié (47 %) des répondants affirment que les coûts et les investissements qui y sont rattachés sont trop élevés. Par contre, 7 PME sur 10 estiment qu'elle est synonyme de gain de productivité. Malheureusement, ce sont avant tout les coûts qui empêchent les PME d'entamer un processus d'automatisation. Le calcul est simple : les petites entreprises ont besoin d'une marge de manœuvre pour effectuer les investissements nécessaires, mais elles sont ralenties par une lourde fiscalité. Il existe une corrélation directe entre les secteurs les plus durement touchés et le virage vers l'automatisation. Deux exceptions se démarquent : les secteurs de la construction, ainsi que celui de l'hébergement et de la restauration.

Une analyse de l'adoption de l'automatisation en fonction de la taille des entreprises révèle une tendance : plus l'entreprise est petite, moins elle considère l'automatisation compatible avec son modèle d'affaires. En revanche, plus elle est grande, plus elle y a recours. En effet, 62 % des PME comptant de 0 à 4 employés estiment que l'automatisation n'est pas alignée avec leur modèle d'entreprise. Ce pourcentage diminue à mesure que le nombre d'employés augmente, descendant jusqu'à 19 % pour les PME de plus grande taille (de 50 à 499 employés). Cela souligne l'importance de prendre en compte la structure de l'entreprise lors de la mise en place de programmes visant à favoriser l'adoption de l'automatisation et de se rappeler que tout investissement à ce chapitre est d'autant plus important pour une entreprise de petite taille.

9. FCEI, *L'automatisation : un processus loin d'être automatique pour les PME québécoises*, décembre 2023, 14 p. Consultation en ligne : <https://www.cfib-fcei.ca/hubfs/Automatisation-Quebec%202023.pdf>

Figure 6

1 PME sur 2 estime que les coûts sont les principales entraves à l'automatisation



Source : FCEI, *Sondage Omnibus du Québec*, du 20 avril au 31 mai, n = 564.

Question : « Quels sont les principaux obstacles à la transition vers l'automatisation? » (Sélectionner trois réponses au maximum)

Une fiscalité écrasante au Québec : les taxes sur la masse salariale les plus élevées au pays et la seule province qui empêche les plus petites entreprises de bénéficier d'un taux d'impôt réduit

Les PME québécoises font face à plusieurs défis dans un contexte où la fiscalité est la plus lourde du pays. En effet, le Québec occupe encore la première place en ce qui a trait aux taxes sur la masse salariale, qui atteignent une moyenne de 6 632 \$ en 2023, comparativement à la moyenne canadienne (incluant le Québec) de 5 067 \$. Un employeur du Québec a un taux effectif d'imposition sur sa masse salariale de 13,3 %, alors que la moyenne canadienne est de 10,1 %, soit 30 % de plus! Ajoutons que le Québec est la seule province où la taxe sur la masse salariale ne comprend pas d'exemption pour les petites entreprises. La FCEI propose de fixer cette exemption à 2,5 M\$ et de l'indexer à l'inflation¹⁰.

S'ajoute à cela un taux d'imposition injuste et élevé pour la petite entreprise. Dans huit autres provinces, ce taux PME est plus bas qu'au Québec. En outre, le Québec est la seule province qui exclut les plus petites entreprises des secteurs des services et de la construction. Celles-ci doivent déclarer 5 500 heures de travail rémunéré (un peu moins de trois employés à temps plein pour les saisonnières)¹¹.

Concrètement, ces petites entreprises ont un taux d'imposition de 259 %! Elles ont été écrasées par l'impôt provincial, devant payer 4 150 \$ sur chaque tranche de 50 000 \$ de bénéfices.

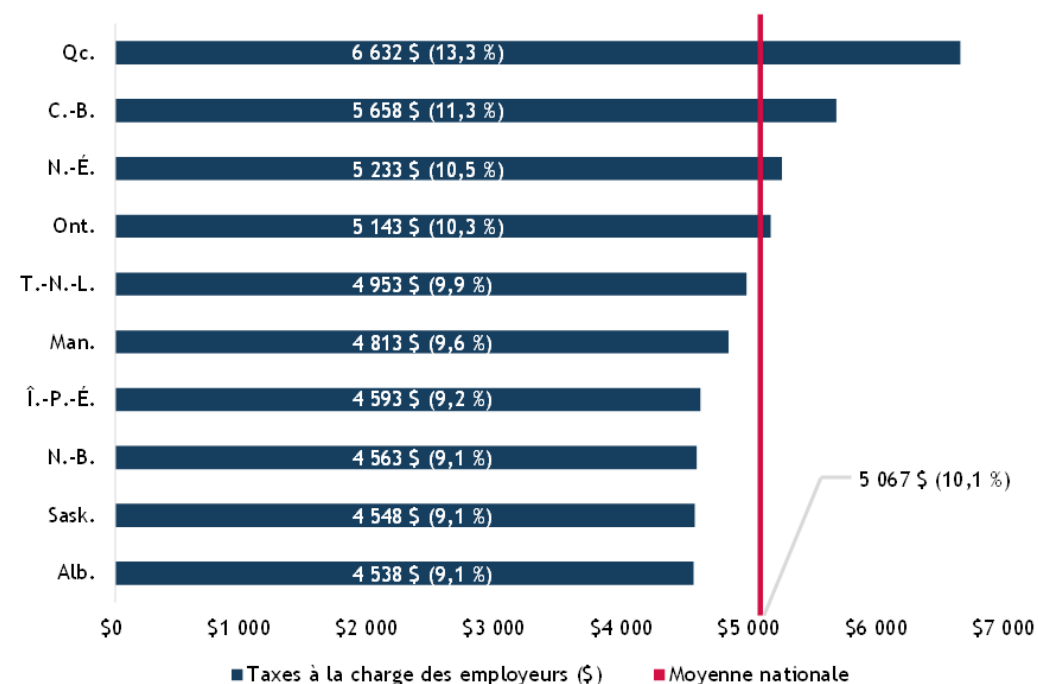
Pour aider les petites entreprises à survivre, croître, investir et s'automatiser, il est impératif, voire urgent, de réduire de façon marquée leur fardeau fiscal.

10. FCEI, *Le poids des taxes sur la masse salariale*, 2023, 28 p. Consultation en ligne : <https://www.cfib-fcei.ca/hubfs/research/reports/2023/2023-09-poids-taxes-masse-salariale-fr-2.pdf>

11. Revenu Québec, *Critères d'admissibilité à la déduction pour petite entreprise*, Site Internet. Consultation en ligne : <https://www.revenuquebec.ca/fr/entreprises/impots/impot-des-societes/declaration-de-revenus-des-societes/calcul-de-limpot-sur-le-revenu-dune-societe/deduction-pour-petite-entreprise/criteres-dadmissibilite-societes-dont-lannee-dimposition-debute-apres-le-31-decembre-2016/>

Figure 7

Le Québec est la province dont le taux de taxes sur la masse salariale est le plus élevé du pays



Cotisations de l'employeur (\$) et taux correspondant des taxes sur la masse salariale (%) pour un salaire de 50 000 \$, par province, en 2023 (en date d'août 2023)

Remarque : Il s'agit de calculs de la FCEI pour une PME ayant une masse salariale de 2,5 millions de dollars.

Mesures fiscales les plus importantes à instaurer pour les PME

Lors du sondage prébudgétaire de la FCEI, les dirigeants de PME ont établi le degré d'importance des mesures gouvernementales pour le prochain budget.

La presque totalité des répondants (98 %) a affirmé qu'il est important que le gouvernement du Québec établisse un régime fiscal équitable qui favorise la croissance des petites entreprises. À cet égard, comme nous venons de constater, des changements sont nécessaires pour assurer un cadre fiscal juste pour les petites entreprises et propice à favoriser la croissance.

La deuxième priorité pour les PME (94 %) est de réduire la paperasserie. Le gouvernement du Québec a fait plusieurs actions pour alléger le fardeau administratif et réglementaire. Cependant, des nouvelles lois récemment adoptées ont apporté leurs lots d'obligations et de formulaires. Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, réduire la paperasserie est sans coût pour le gouvernement et apporte une denrée rare pour les dirigeants d'entreprises : du temps.

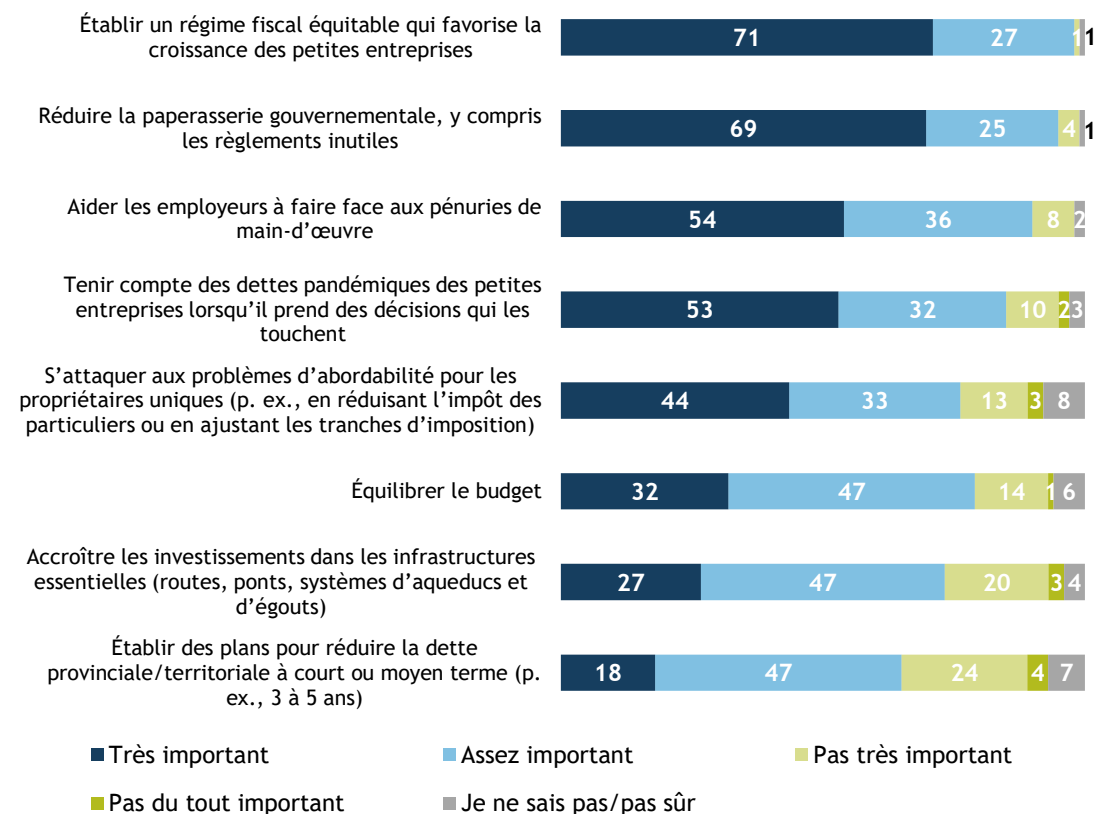
En troisième lieu, neuf PME sur dix demandent des mesures pour aider les employeurs à faire face aux pénuries de main-d'œuvre. Plusieurs actions sont faites, mais ne sont pas connues. L'automatisation doit être priorisée, car elle représente la meilleure solution pour les PME. Aussi, les programmes et mesures doivent être mieux communiqués.

De plus, 85 % des PME demandent au gouvernement de prendre en compte la réalité du lourd endettement pandémique. Cela ajoute une pression importante sur les entreprises, surtout dans un contexte d'augmentation des coûts d'emprunt.

Enfin, 77 % des dirigeants d'entreprise aimeraient que des mesures soient prises concernant l'abordabilité pour appuyer les entreprises dont le propriétaire est le seul employé. Des actions concrètes s'imposent, en effet, pour soutenir ces personnes qui se sont créé leur propre emploi et qui apportent une expertise dans toutes les régions.

Figure 8

Régime fiscal équitable, une priorité pour les PME



Sources : FCEI, sondage *Votre voix* - novembre 2023, du 2 au 20 novembre 2023, résultats finaux, données Québec, n = 568.
Question : « Dans quelle mesure est-il important pour votre entreprise que le gouvernement du Québec prenne chacun des engagements suivants? » (Sélectionner une seule réponse pour chaque ligne)

Une réflexion est de mise sur l'orientation des subventions aux grandes entreprises pour plutôt miser sur nos PME

La FCEI a demandé aux dirigeants de PME ce qu'ils pensaient au sujet des récentes subventions gouvernementales accordées à de grandes entreprises pour favoriser les investissements. Bien qu'il soit courant que les instances gouvernementales veuillent investir pour attirer de nouvelles industries, les données du sondage de la FCEI montrent que le message passe mal auprès des PME. Près des deux tiers (66 %) d'entre elles sont en désaccord avec l'utilisation de fonds publics pour subventionner les grandes entreprises, 17 % seulement sont en accord et 17 % ne savent pas ou ne sont pas sûres.

Pour les dirigeants de PME qui épongent des pertes financières en raison du manque d'employés, l'arrivée d'une grande entreprise dans leur région peut aggraver encore plus ce problème.

En outre, lorsqu'on revient au fardeau fiscal des petites entreprises qui paient 30 % plus de taxes sur la masse salariale que les autres PME canadiennes, et qu'on sait que huit provinces ont un taux réduit pour petites entreprises plus faible qu'ici et que des milliers de petites entreprises des secteurs de la construction et des services n'y ont même pas accès, ces subventions à coup de milliards peuvent être difficiles à justifier.

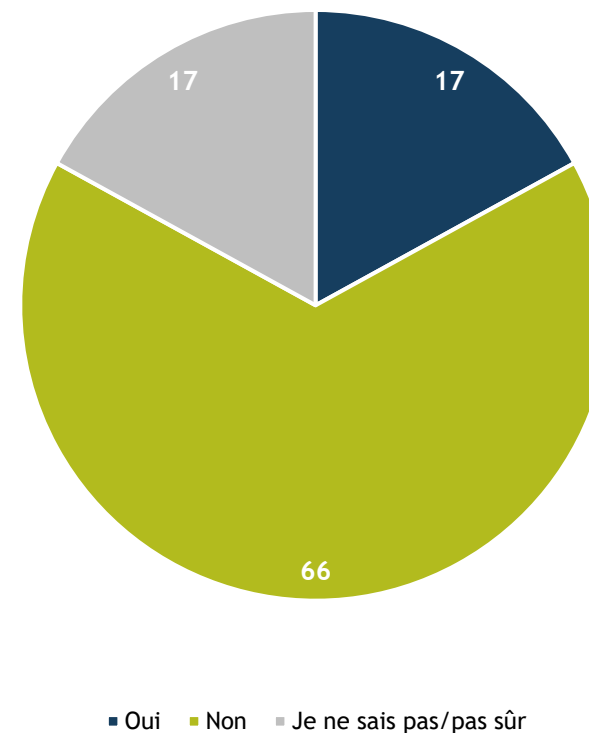
Mentionnons qu'un récent article à caractère économique remet en cause le volet stratégique des aides gouvernementales dans le secteur de la batterie et affirme qu'il serait plus avantageux d'investir dans nos petites et moyennes entreprises¹².

De nombreuses PME québécoises dynamisent notre économie, et ce sont celles qui génèrent le plus d'emplois dans le secteur privé. Les PME veulent des politiques économiques équilibrées. La croissance économique ne peut être optimale lorsqu'un gouvernement mise surtout sur les grandes entreprises et le secteur public.

12. Francis Halin, Sévère critique de notre virage vers la filière de la batterie électrique, Journal de Montréal, 12 décembre 2023. Consultation en ligne : <https://www.journaldemontreal.com/2023/12/09/on-tourne-en-rond-a-nous-ramener-de-vieux-modeles-qui-ne-fonctionnent-pas>

Figure 9

2 PME sur 3 sont en désaccord avec l'utilisation de fonds publics pour subventionner les grandes entreprises



Source : FCEI, sondage *Votre voix* - novembre 2023, du 2 au 20 novembre 2023, résultats finaux, données Québec, n = 550. Question : « Êtes-vous pour l'utilisation de fonds publics pour accorder d'importantes subventions à de grandes entreprises? » (Sélectionner une seule réponse)

Des crédits d'impôt méconnus par les PME : un meilleur accompagnement est de mise

Le gouvernement du Québec met à la disposition des entrepreneurs plusieurs programmes pour les soutenir. Toutefois, ces programmes ne se rendent pas jusqu'aux propriétaires d'entreprise. La figure 10 montre que 3 entreprises sur 5 n'ont pas connaissance des crédits d'impôt qui pourraient leur être offerts.

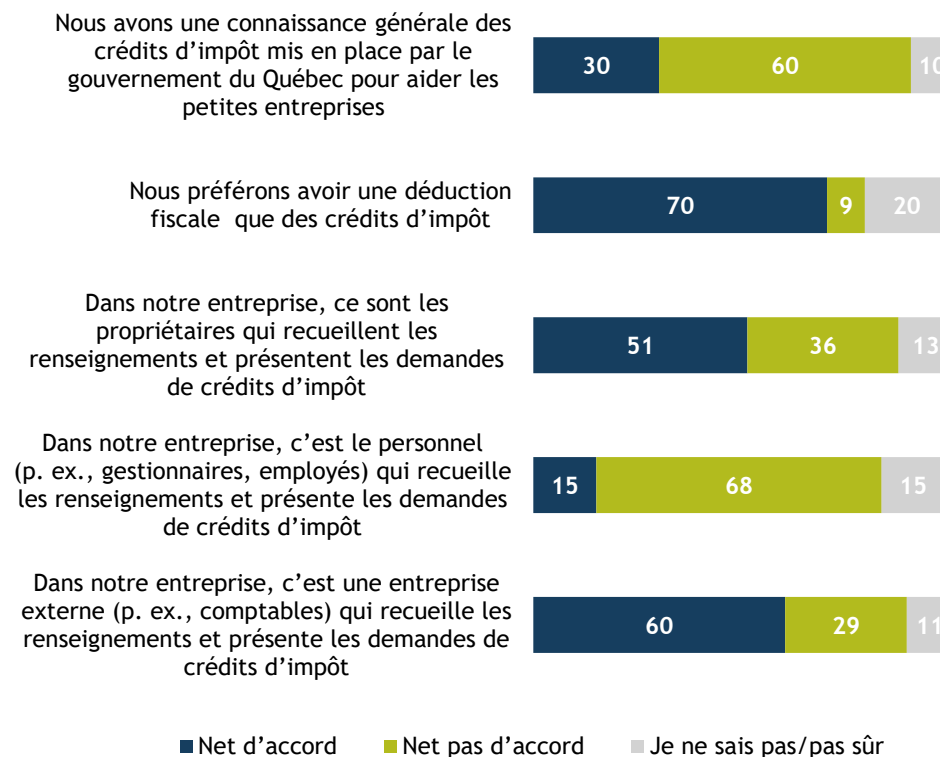
C'est notamment pour cette raison que les entrepreneurs préfèrent obtenir une déduction fiscale plutôt que des crédits d'impôt. Les crédits d'impôt et les subventions sont bien accueillis par les grandes entreprises qui ont les ressources humaines nécessaires pour faire les recherches à ce sujet. Toutefois, la réalité est bien différente pour les PME, et surtout pour les très petites entreprises.

Plus de la moitié (51 %) des PME disent faire elles-mêmes les recherches et la collecte de renseignements, avant de présenter une demande. Alors que les entrepreneurs doivent jouer au comptable pour faire ces démarches, il est clair qu'ils ne disposent ni du temps nécessaire pour ce faire, ni de l'expertise qui leur permettrait d'obtenir tous les crédits d'impôt disponibles.

Il va de soi que les petites entreprises ont besoin non seulement d'autant de soutien sinon plus que les grandes entreprises, mais surtout le gouvernement se doit de mieux faire connaître les programmes dont elles peuvent bénéficier. Une réduction fiscale répond beaucoup mieux aux besoins et aux réalités des petites entreprises que des crédits d'impôt. Ces entrepreneurs ont tous chacun une situation qui leur est propre.

Figure 10

Les programmes gouvernementaux rejoignent mal les PME



Sources : FCEI, sondage *Votre voix* - novembre 2023, du 2 au 20 novembre 2023, résultats finaux, données du Québec, n = 131.
Question : « Dans quelle mesure vous êtes d'accord ou pas d'accord avec les énoncés suivants concernant les crédits d'impôt du Québec » (Sélectionner une seule réponse)

La réduction du fardeau fiscal est avantageuse pour les PME et pour l'économie

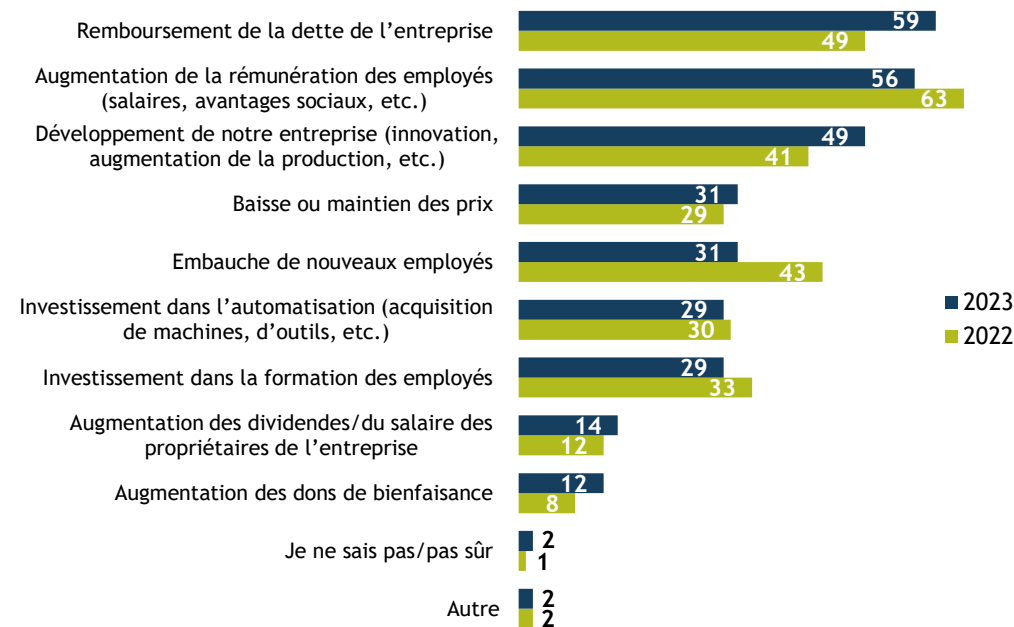
On pourrait penser que la réduction du fardeau fiscal entraînerait des pertes fiscales pour le Québec, mais il n'en est rien. C'est plutôt une mesure qui aurait des effets positifs pour les employés, la productivité, la stabilisation des entreprises et l'économie des régions.

En effet, les résultats du sondage prébudgétaire de la FCEI montrent que les deux dernières réponses sont l'augmentation des dividendes et du salaire du propriétaire (14 %), et l'augmentation des dons (12 %). On voit bien que les entrepreneurs accordent la priorité à leurs employés, à leurs projets d'entreprise et à leur région.

En comparant les résultats avec ceux de 2022, on remarque cependant que les PME sont plus fragiles qu'elles ne l'étaient. En effet, la première chose à faire pour la majorité des PME, à savoir trois sur cinq, serait de rembourser leurs dettes. Nos PME vivent des temps difficiles, dans un contexte où la fiscalité au Québec leur est désavantageuse. Cela montre que la dette qu'elles ont contractée pour survivre pendant la pandémie de COVID-19, laquelle dépasse les 100 000 \$ pour les PME québécoises, pèse encore très lourd sur les petites entreprises. De plus, le remboursement du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) et du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) ajoute beaucoup de pression sur des PME déjà fragiles. Le gouvernement du Québec devrait épauler davantage les entreprises en difficulté.

Notons aussi que les PME souhaiteraient augmenter la rémunération de leurs employés (56 %), investir pour développer et améliorer la productivité de leur entreprise (49 %), baisser ou maintenir à leur niveau les prix (31 %) et investir dans l'automatisation (31 %).

Figure 11
En cas de réduction du fardeau fiscal global, les propriétaires de PME privilégieraient le remboursement de la dette de l'entreprise et l'augmentation des salaires des employés



Source : FCEI, sondage Votre voix - novembre 2023, du 2 au 20 novembre 2023, résultats finaux, données Québec, n = 600.
Question : « Si les gouvernements réduisaient le fardeau global des taxes/impôts et des frais, comment votre entreprise utiliserait-elle l'argent ainsi économisé? » (Sélectionner toutes les réponses pertinentes)

Conclusion

Plusieurs PME du Québec ont atteint un point de non-retour. Affaiblie par leur endettement en raison de la pandémie, l'année 2023 a été très rude pour elles et ne leur a pas permis de se relever. Elles ont été freinées par les pénuries de main-d'œuvre, la diminution de la demande intérieure, l'augmentation des coûts et une politique fiscale lourde et désavantageuse pour elles.

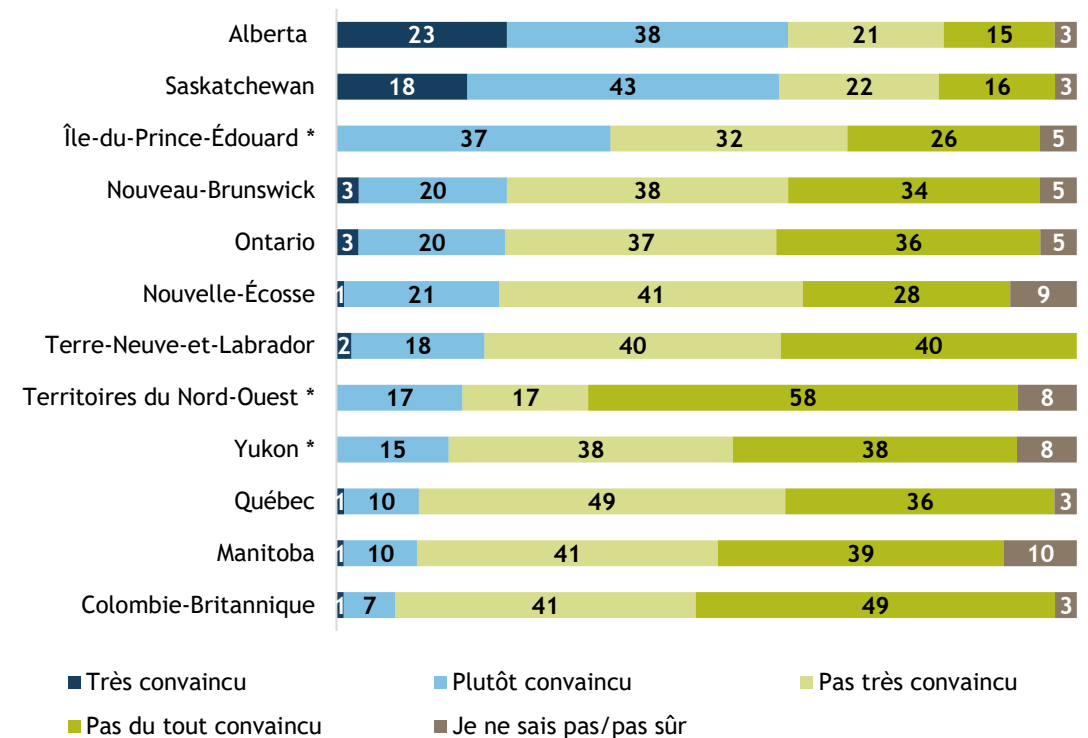
Cette morosité des PME explique l'évaluation qu'elles donnent au gouvernement du Québec : seulement 11 % d'entre elles sont convaincues que le gouvernement a une vision qui les soutient et favorise l'entrepreneuriat, mais 85 % n'y croient pas. Le Québec est la troisième province au pays ayant le plus faible niveau de confiance envers la politique économique du gouvernement.

Le budget du Québec qui sera présenté en mars est l'occasion d'inverser la tendance actuelle en plaçant les PME au cœur de la politique économique gouvernementale. Ces entreprises constituent le véritable moteur de l'économie, étant présentes dans toutes les régions du Québec et offrant un emploi à plus de 2 millions de personnes. En période de ralentissement économique, il devient d'autant plus avantageux pour le gouvernement d'adopter des mesures phares en faveur des PME.

C'est dans cette optique que la FCEI présente une série de recommandations au ministre des Finances afin qu'il examine les défis auxquels font face les PME. Il est temps de soutenir activement les petites et moyennes entreprises locales et de garantir leur succès et leur croissance, afin que le Québec soit tourné vers l'avenir.

Figure 12

Le Québec est la troisième province avec la plus basse confiance dans la politique économique du gouvernement provincial



Sources : FCEI, sondage *Votre voix* - novembre 2023, du 2 au 20 novembre 2023, résultats finaux, n = 3 244.

Question : « Dans quelle mesure êtes-vous convaincu que votre gouvernement a une vision qui soutient les PME et l'entrepreneuriat? » (Sélectionner une seule réponse)

Remarque : *Taille d'échantillon < 40.

Recommandations

Créer un environnement fiscal équitable et favorable à la petite entreprise

1. Abolir la politique relative aux heures cumulées (5 500 heures) pour avoir accès à la déduction pour les plus petites entreprises des secteurs des services et de la construction.
2. Réduire davantage le taux d'imposition des PME du Québec pour atteindre la moyenne canadienne (excluant le Québec) de 2,4 %.
3. Augmenter la déduction pour petite entreprise à 600 000 \$ (actuellement à 500 000 \$) et l'indexer sur l'inflation par la suite.
4. Réduire les taxes sur la masse salariale en commençant notamment par le Fond des services de santé (FSS).
5. Mettre en place une exemption de base au FSS pour les petites entreprises (incluant les travailleurs autonomes).

Aider les entreprises aux prises avec des dettes de pandémie

6. Donner plus de temps (10 ou 15 ans, plutôt que 3 ans) pour rembourser les prêts accordés dans le cadre des programmes d'aide du gouvernement du Québec (PAUPME et PACTE).
7. Offrir des sommes aux MRC pour qu'elles puissent pardonner une partie ou la totalité de la dette liée au PAUPME.

Aider les PME à faire face à l'augmentation des coûts

8. Limiter les coûts gouvernementaux pour les entreprises.

Aider les PME freinées par les pénuries de main-d'œuvre

9. Bonifier l'offre de crédits d'impôt aux PME de tous les secteurs économiques pour encourager l'attraction, la formation et la rétention des talents, ainsi que pour favoriser une transition vers l'automatisation.
10. Faire mieux connaître auprès des PME, et notamment auprès des petites entreprises, les mesures, les programmes et les crédits d'impôt qui leur sont destinés.
11. Assurer la création et l'accessibilité de formations ciblant les employés pour les aider dans la transition et les changements de responsabilités occasionnés par la mise en place d'un processus d'automatisation dans l'entreprise.
12. Accélérer la réduction du fardeau administratif et réglementaire.
13. Entreprendre un plan ambitieux de réduction du fardeau fiscal des PME, dégageant ainsi une marge de manœuvre aux PME pour effectuer des investissements en automatisation.

À propos des auteurs



François Vincent

Vice-président, Québec

François Vincent dirige l'équipe de la FCEI qui défend les intérêts des PME du Québec. Il rencontre les décideurs politiques, tant au niveau municipal, provincial que fédéral pour s'assurer que la réalité des PME est prise en considération dans l'élaboration des politiques publiques. Il analyse les projets de loi qui auront un impact sur les entreprises et intervient dans les médias au nom des PME.

Il est titulaire d'un baccalauréat en communication et politique et d'un certificat en droit de l'Université de Montréal, ainsi que d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en gestion de HEC Montréal.



Benjamin Rousse

Analyste des politiques

Benjamin Rousse est analyste des politiques au sein de l'équipe du Québec. Dans le cadre de son travail à la FCEI, il analyse et commente diverses politiques touchant les PME dans la province, en plus de promouvoir l'adoption de mesures politiques qui leur seraient avantageuses.

Benjamin détient une maîtrise en droit de l'Université Laval, un baccalauréat en administration des affaires de l'Université du Québec à Montréal et un certificat en droit de l'Université de Montréal.

À propos de la FCEI

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) est le plus grand regroupement de PME au pays, comptant 97 000 membres dans tous les secteurs d'activité et toutes les régions. Elle représente 21 000 membres au Québec et vise à augmenter les chances de succès des PME en défendant leurs intérêts auprès des gouvernements, en leur fournissant des ressources personnalisées et en leur offrant des économies exclusives.

Visitez feci.ca pour en savoir plus.

FCEI
FÉDÉRATION CANADIENNE
DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE
En affaires pour vos affaires™

